

MORAND



Bulletin
Municipal

2011

SOMMAIRE

SOMMAIRE



© **Le mot du Maire**

© **Informations municipales**

- Votre commune en 2010
 - Budgets communaux 2010
 - Les travaux mis en chantier en 2009 et nouveaux projets 2010
 - Quid des réunions du Conseil Municipal, les décisions à retenir
- Tarifs Communaux 2011
- Informations municipales pratiques
- Vos démarches administratives
- État-Civil
- Fleurissement

© **Associations - Syndicats**

- La vie du Cercle Regain, activités en 2010 et projets pour 2011
- Association de Gymnastique
- L'A.P.E.I D.S.M.,
- Les Pompiers
- Comité des Fêtes
- L'Olympique Morannais
- L'association de cantine de Morand
- Le syndicat d'eau de la Gâtine
- Le mot du SIEIL 2011

© **Informations Générales**

- Pays Loire-Touraine
- L'ASSAD, service d'aide à domicile du Castelrenaudais
- AssistaDom, services à domicile
- A.S.E.R. Association Service Emploi
- Le cancer, dès 50 ans, le dépistage c'est tous les 2 ans !
- Le recensement et la journée d'appel de préparation à la défense

Le mot du Maire

Pour une petite commune rurale, Morand a vu se réaliser depuis quelques années des projets assez importants, fin 2010 c'est la station d'épuration qui s'achève.

– L'achat du terrain entre l'école et la mairie va permettre de donner un nouvel essor à notre espace communal. Une étude sommaire a déjà été réalisée avec l'aide de l'A.D.A.C., Agence Départementale d'Aide aux Collectivités locales.

La réflexion étant le réaménagement de l'école, et le besoin de refaire une cantine, qui ne répond plus aux normes actuelles.

– Des devis ont été demandés pour l'éclairage du terrain de foot

– La salle polyvalente aurait bien besoin aussi de travaux d'isolation pour plus d'économie d'énergie et meilleur confort, ainsi que le parquet qui commence à fatiguer. Les idées sont trouvées, il ne reste plus que les moyens ! ... et plein de travail prévu pour un an et plus.

*Le conseil municipal s'associe à moi pour vous souhaiter
une bonne et heureuse année 2011.*

*Le Maire,
Joël DENIAU.*

VOTRE COMMUNE EN 2010



BUDGETS COMMUNAUX 2010

1. BUDGET COMMUNE

➤ VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2009

Section d'investissement :

- Dépenses : 114 538,21 €
- Recettes : 142 483,35 €
Soit un excédent de 27 945,14 €

- Reste à réaliser dépenses : 20 339,00 €
- Reste à réaliser recettes : 1 910,00 €

Soit un excédent final de 9 516,14 €

Section de fonctionnement :

- Dépenses 203 202,71 €
- Recettes 252 196,58 €
Soit un excédent de 48 993,87 €

D'où au final un excédent section investissement et fonctionnement cumulé de 58 410,01 €

➤ AFFECTATION DU RESULTAT

Les membres du conseil, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice, statuant sur l'affectation de résultat de fonctionnement et d'investissement de l'exercice, constatant que le compte administratif 2009 commune fait apparaître un excédent de fonctionnement de 48 993,87 € et un excédent d'investissement de 27 945,14 € mais un déficit d'investissement en reste à réaliser de 18 429,00 € décide d'affecter le résultat de fonctionnement et d'investissement comme suit :

- A l'excédent reporté section fonctionnement compte 002 : 48 993,87 €
- A l'excédent reporté section investissement compte 001 : 27 945,14 €

➤ **BUDGET COMMUNE 2010**

1. VOTE DES SUBVENTIONS

- C.C.A.S. : 1 000 €
- Amicale des démobilisés : 270 €
- Cantine scolaire : 1375 €
- Cercle Regain : 180 €
- Comice Agricole arrondissement de Tours : 20 €
- Comité des fêtes de Morand : 1 200 €
- Prévention Routière : 30 €
- Association de Gymnastique volontaire de Saint Nicolas des Motets/Morand : 100 €
- Syndicat d'initiative de Château-Renault : 76 €
- Garderie périscolaire : 4 300 €
- Coopérative scolaire Morand/Dame-Marie-les-Bois/Saint Nicolas des Motets : 305 €
- Association bille de clown : 100 €
- Olympique Moranais : 100 €

2. VOTE DU TAUX DES TAXES

- Taxe d'habitation : taux 8,68 % sur une base de 254 600 € soit un produit attendu de 22 099 €
- Taxe foncier bâti : taux 12,41 % sur une base de 146 700 € soit un produit attendu de 18 205 €
- Taxe foncier non bâti : taux 35,91 % sur une base de 47 400 € soit un produit attendu de 17 021 €

3. VOTE DU BUDGET COMMUNE 2010

- Dépenses et recettes de fonctionnement : 268 405,11 €
- Dépenses et recettes d'investissement : 326 567,21 €



2. BUDGET ASSAINISSEMENT

➤ **VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2009**

Section d'investissement :

- Dépenses : 13 674,24 €
- Recettes : 11 367,92 €

Soit un déficit de 2 306,32 €

Reste à réaliser dépenses : 211 077 €

Reste à réaliser recettes : 120 320,00 €

D'où un déficit final de 92 063,32 €

Section de fonctionnement :

- Dépenses : 10 162,27 €
- Recettes : 66 540,55 €

Soit un excédent de 56 376,28 €

Soit un déficit final section de fonctionnement et d'investissement cumulé de 35 684,84€

➤ **AFFECTATION DU RESULTAT**

Les membres du conseil, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice, statuant sur l'affectation de résultat de fonctionnement de l'exercice, constatant que le compte administratif 2009 assainissement fait apparaître un excédent de 56 376,38 € section fonctionnement et un déficit de 2 306,32 € section d'investissement et un déficit en reste à réaliser de 90 757,00 € d'affecter le résultat de fonctionnement et d'investissement comme suit :

- A la couverture du besoin de financement de la section d'investissement compte 1068 : 56 376,28 €

3. BUDGET ASSAINISSEMENT 2010

- Dépenses et recettes de fonctionnement : 20 665,00 €
- Dépenses et recettes d'investissement : 241 528,41 €



REALISATION DES TRAVAUX MIS EN CHANTIER EN 2009 ET NOUVEAUX PROJETS 2010

La révision simplifiée n° 1 du Plan Local 'Urbanisme a été approuvé. La société AGRI NEGOCE a pu déposer son permis de construire afin d'agrandir le silo à la Taille des Clos. Cet agrandissement va permettre, outre le fait de permettre un plus grand stockage, de s'engorger la route emprunter par es tracteurs et les camions lors des moissons.

La construction de la station d'épuration commencée en juin 2010 est en service Cette réalisation va coûter à la commune 230 000 € subventionné à hauteur de 121 000 €. Son édification était devenue nécessaire du fait du grand nombre de nouvelles constructions reliées à l'assainissement collectif. L'équilibre du budget assainissement un moment mis à mal est maintenant rétabli. La commune a eu à cœur de réaliser ses travaux sans augmenter de façon conséquente le tarif de la redevance d'assainissement collectif.

La commune a procédé à l'achat de la propriété de Bernard BORDE jouxtant l'école et la garderie pour créer une réserve foncière pour de futurs projets.

Des aménagements à l'aire de jeux ont été prévus (toboggan, sécurisation de la balançoire,...) mais n'ont pu être réalisés sur le budget 2010. Ils seront budgétisés pour 2011.

Septembre 2010 a vu la reprise de l'ALSH parla commune. En effet, les membres du bureau (tous bénévoles et que nous remercions pour leur dévouement) ayant repris une activité, il était urgent de reprendre la gestion pour permettre la pérennité de la garderie.

Le secrétariat et la gestion comptable sont désormais assurés par la secrétaire de mairie en liaison avec la directrice de l'ALSH.

La commune a tenu à garder le personnel en place assurant ainsi la pérennité de l'établissement.

La garderie accueillant en périscolaire et pendant les vacances des enfants du regroupement scolaire, les maires des trois communes de Morand – Dame-Marie-les-Bois – Saint Nicolas des Motets ont signé une convention afin de se partager les frais de fonctionnement et les salaires du personnel de l'ALSH. Toutefois, l'entretien du bâtiment reste à la seule charge de la commune de Morand.

QUID DES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL LES DECISIONS A RETENIR

SÉANCE DU 11 FÉVRIER 2010

1. DELEGATION DONNEE AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide de donner au maire, pour la durée de son mandat, délégation dans le cadre de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales pour

Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés selon la procédure adaptée prévue à l'article 28-1 du Code des marchés publics en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget dans la limite de 4 000 €

2. STATION D'EPURATION

⇒ EXTENSION DU RESEAU ELECTRIQUE

Monsieur le Maire informe le conseil que le SIEIL a fait parvenir en Mairie un courrier répondant à la demande d'extension de réseau. Cet équipement pouvant se définir comme un **Equipement Public Exceptionnel**, aucune participation ne sera demandée pour le coût estimé des travaux soit **38 016,00 € hors taxes net**.

⇒ BORNAGE ET DIVISION DES PARCELLES POUR CONSTRUCTION DE LA STATION D'EPURATION

Monsieur le Maire présente au Conseil le devis du Cabinet Géoplus Alain Depond pour le bornage et la division des parcelles suite à l'emprise de la station d'épuration et du chemin d'accès.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

ACCEPTÉ le devis du Cabinet Géoplus Alain Depond d'un montant de 790,00 € - 944,64 € TTC pour le bornage et la division des parcelles suite à l'emprise de la station d'épuration et du chemin d'accès.

⇒ FRANCE TELECOM

France Telecom a établi un devis pour le raccordement de la nouvelle station d'épuration. Celui-ci se chiffre à 496,65 € hors taxes - 593,99 € TTC. Monsieur le Maire le présente au Conseil pour approbation.

Entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

ACCEPTÉ le devis de raccordement établi par France Telecom

6. Travaux école 2010 : plâtrerie et menuiserie

Monsieur le Maire présente au Conseil le devis de plâtrerie et menuiserie établi par l'entreprise Michel SIONNEAU pour la réfection des sanitaires du rez-de-chaussée de l'école maternelle

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE de faire exécuter les travaux de rénovation plâtrerie et menuiserie pour l'école maternelle

ACCEPTÉ le devis de l'entreprise Michel Sionneau pour un montant de 876,30 € HT - 1 048,05 € TTC

Monsieur le Maire informe le Conseil que des devis seront demandés pour la rénovation des peintures.

7. Achat de la Propriété LOISEAU

Monsieur le Maire a contacté l'ADAC pour faire le point sur le projet Cantine/Ecole. Il informe le Conseil que dans le cadre de ce projet, il est envisagé le rachat de la Propriété LOISEAU. Le Conseil se déclare favorable à ce projet et charge Monsieur le Maire d'entamer les pourparlers.

8. CIMETIERE

Monsieur le Maire a contacté les pompes funèbres GROSLERON pour l'édification d'une stèle et la création d'un jardin du souvenir. Le conseil demande à ce que d'autres entreprises soient consultées.

SÉANCE DU 4 MARS 2010

1. REFECTION DES REVETEMENTS A L'ECOLE MATERNELLE

Lors de la précédente séance, Monsieur le Maire avait présenté un devis pour la réfection des peintures et du sol de l'entrée, des sanitaires et de la bibliothèque, au Conseil Municipal. Celui-ci avait demandé à Monsieur le Maire solliciter les devis d'autres entreprises. Trois entreprises ont fourni des devis :

Le Conseil Municipal, après avoir examiné les prestations fournies et facturées et en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de confier les travaux de rénovation de peinture et de réfection de sol à :

- l'entreprise **CHAUVIN Bruno pour un montant de 4 557,82 € HT - 5 570,75 € TTC**

2. EMPRUNT CONTRACTE POUR LA CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE STATION D'EPURATION

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite au vote du budget 2010, il a été décidé d'équilibrer les comptes section d'investissement en contractant un prêt de 60 000 € destiné à financer la construction de la nouvelle station d'épuration.

Monsieur le Maire a contacté plusieurs organismes bancaires. Trois banques ont fait des offres :

Après avoir examiné les différentes propositions, le Conseil Municipal, à l'unanimité **décide de souscrire un prêt de 60 000 € sur 20 ans à remboursement trimestrielle au taux de 3,94 % auprès du Crédit Mutuel pour financer les travaux de construction de la nouvelle station d'épuration de la Commune de Morand**

3. ACHAT DE LA PROPRIETE LOISEAU

Monsieur le Maire rappelle que lors de la réunion du 11 février 2010, il avait été évoqué la possibilité du rachat de la propriété des héritiers de Monsieur Bernard LOISEAU. Lors d'une entrevue avec ceux-ci, il a été convenu d'un prix d'achat de 80 000,00 €. Monsieur le Maire demande au Conseil de se prononcer.

Entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres, décide :

- **de conclure l'achat de la propriété de Monsieur Bernard LOISEAU pour réserve foncière pour un montant de 80 000,00 €**

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que l'inscription de cette opération va nécessiter la conclusion d'un emprunt de 50 000 € afin d'équilibrer le budget. Plusieurs établissements ont été contactés. Trois banques ont répondu à la demande.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **décide de souscrire un emprunt 50 000 € sur 20 ans à remboursement trimestrielle auprès du Crédit Mutuel au taux de 3,94 %** afin de financer l'achat de terrain pour réserve foncière et charge Monsieur le Maire de faire les démarches nécessaires.

4. AMENAGEMENT DU CIMETIERE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'évolution des pratiques en matière funéraire va contraindre la Commune à revoir l'aménagement du cimetière. Il propose la pose d'un columbarium et d'une stèle avec mention "Jardin du Souvenir" et présente à cet effet, les devis de deux prestataires de services.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **de faire aménager le cimetière par la pose d'un columbarium 9 cases, d'une stèle "jardin du Souvenir" et d'un banc**
- **de faire exécuter les travaux par l'entreprise Pompes Funèbres GROSLERON pour un montant de 3 720,00 € HT - 4 449,12 € TTC**
- **d'inscrire ces travaux en investissement au budget 2010**



5. PLU - COMPTE RENDU DDU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR SUITE A L'ENQUETE PUBLIQUE

Le Conseil Municipal,

Entendu la présentation de Monsieur le Maire du rapport du Commissaire-enquêteur ainsi que les conclusions de l'enquête publique qui s'est déroulée du mardi 19 janvier 2010 au mardi 23 février 2010 qui se conclut par un avis favorable sous réserves des remarques suivantes :

- vérifier la question de l'assainissement et éventuellement mettre aux normes les deux sites en profitant des travaux à venir,
- mettre à jour le tableau récapitulatif des superficies des zones figurant au rapport de présentation du Plan Local d'urbanisme,
- porter sur des plans à l'échelle et orientés les nouvelles zones NS et les substituer à ceux existants,

Par ailleurs, le Commissaire-enquêteur suggère d'affirmer l'identité villageoise en n'essayant pas de dissimuler les nouvelles installations de la Taille des Clos, mais en essayant d'en faire une caractéristique paysagère, typique de l'activité communale.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide d'inclure les remarques du Commissaire-enquêteur, dans la révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme qui sera soumis à l'approbation, ces éléments entraînant de modifications mineures du projet**

6. RENOUELEMENT CONTRAT SEGILOG

Monsieur le Maire rappelle que la commune avait conclu un contrat de trois ans avec la Société SEGILOG pour l'acquisition de logiciels et la prestation de services avec effet au 15 février 2004. Ce contrat a été renouvelé pour trois ans à compter du 15 février 2007 par délibération du 26 janvier 2007. Ce renouvellement étant venu à expiration, Monsieur le Maire présente un projet de contrat de renouvellement et invite le Conseil Municipal à se prononcer.

Entendu le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote le renouvellement du contrat conclu avec la société SEGILOG à compter du 15 février 2010 pour une durée de trois ans

7. CONTRAT D'ENTRETIEN CHAUDIERE AU FIOUL DE L'ECOLE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Chaudière au Fioul de l'Ecole a été changée. Afin d'assurer son fonctionnement, il présente une proposition de contrat d'entretien délivré par la société SAVELYS qui a assuré la mise en route, d'un montant de 223,10 € TTC annuel, gratuit la première année. Il demande à l'assemblée de se prononcer. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de souscrire un contrat d'entretien annuel avec la société SAVELYS pour un montant de 223,10 € TTC annuel, gratuit la première année.

QUESTIONS DIVERSES

Toboggan de l'air de jeux du stade

Monsieur le Maire Informe le Conseil Municipal qu'il a fallu retirer le toboggan de l'aire de jeux du stade pour des raisons de sécurité. Celui-ci ne répondant plus aux normes.

Décisions du Maire :

2010-01 : convention avec la Communauté de communes

Une convention est passée avec la Communauté de Communes du Castelrenaudais, domiciliée 4 rue du Four Brûlé à Château-Renault, représentée par Michel COSNIER, président, autorisé à signer la présente convention par une délibération du Conseil Communautaire en date du 5 mai 2008, pour l'occupation des locaux :

- De l'A.L.S.H. en vue de permettre la tenue de ses activités (Jardins d'enfants)
- De la Salle de Conseil de la Mairie de Morand en vue de permettre la tenue de ses activités (Permanences administratives)

2010-02 : travaux de carrelage à l'Ecole

Un marché est conclu avec Michel SIONNEAU pour la réfection du carrelage des sanitaires du rez-de-chaussée de l'école maternelle de Morand pour un montant de 541,81 € TTC

2010-03 : location d'un photocopieur

Un marché est conclu avec la société TOSHIBA pour la location d'un photocopieur STUDIO 281 C d'un montant trimestriel de 321,00 € hors taxes pour une durée de 21 trimestres.

